

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE  
- Dispositif d'aide  
aux artisans de  
la Communauté  
d'agglomération du Saint-  
Quentinois.**

**RAPPORTEUR**

Date de convocation :  
16/01/18

Date d'affichage :  
07/02/18

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers  
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 JANVIER 2018 à 17h30

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Hugues VAN MAELE représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Sylvie ROBERT

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le Conseil communautaire, en date du 27 mars 2017, a approuvé l'extension du dispositif « CASQ – ARTISANS » sur l'ensemble de son nouveau territoire.

Il s'agit d'accompagner les artisans réalisant des investissements par l'octroi d'une subvention de 15 % du montant HT des dépenses avec un plafond d'aide de 2 000 €.

Les artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément au règlement du dispositif « CASQ - ARTISANS » ;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Françoise JACOB, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180122-41658-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/18

Publication : 07/02/18

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



## Note de synthèse Conseil de communauté

### **OBJET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Dispositif d'aide aux artisans de la Communauté d'Agglomération du saint-quentinois**

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin soutenait depuis 1993 les investissements productifs artisanaux au travers d'une bonification du taux d'intérêt de 2 points pour tout emprunt contracté ayant trait :

- à la modernisation de l'outil de production,
- aux investissements en biens d'équipements productifs,
- à l'acquisition de véhicules.

En 2011, compte tenu de l'évolution du contexte juridique des aides directes, sa participation a pris la forme d'une subvention.

Le Conseil de Communauté en date du 11 avril 2011 a approuvé l'octroi, aux artisans réalisant des investissements productifs, d'une subvention de 15 % du montant HT avec un plafond d'aide de 2 000 €. En parallèle, le Conseil Régional, compétent en termes d'aides économiques sur la Picardie, a été sollicité, afin d'obtenir les accords nécessaires à l'instauration de cette nouvelle aide.

De 2011 à 2016, ce sont ainsi 163 artisans qui ont été accompagnés à hauteur de 301 983 €. Ce dispositif rencontrant un vif succès, le conseil de communauté a décidé de le reconduire une nouvelle fois, pour une durée de 3 ans, le 17 décembre 2015.

En 2016, 41 activités ont pu en bénéficier soit, une progression de 46,83 % du montant des subventions et de 37% des investissements éligibles des artisans.

En janvier 2017, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et la Communauté de communes du canton de Saint-Simon ont fusionné. L'accompagnement des artisans reste une priorité des élus, c'est pourquoi le conseil communautaire a, le 27 mars, étendu le dispositif à l'ensemble de son nouveau territoire.

En 2017, 43 artisans ont ainsi pu déposer un dossier représentant un montant de subvention de 77 014 € et un investissement des artisans de 1 108 752 €.

Le versement d'une aide directe par la collectivité à des personnes de droit privé doit obligatoirement faire l'objet d'une attribution nominative, conformément aux prescriptions de la rubrique 7211 de la liste des pièces justificatives de la dépense.

Par conséquent, elle doit être attribuée par délibération nominative ou détaillée dans l'annexe.

Plusieurs dossiers étant présentés à chaque conseil communautaire, il est proposé d'opter pour une seule délibération avec en annexe une liste des différents bénéficiaires mentionnant le nom de chaque bénéficiaire et le montant maximum pouvant être accordé.

**Le Directeur du Développement  
Economique**

**La Responsable du pôle commerce**

**Jean-Pierre CIESIELSKI**

**Isabelle UROS**

**ANNEXE – liste des bénéficiaires du dispositif « CASQ – ARTISANS »-  
Aide à l’investissement des artisans de la Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois**

<b>NOM</b>	<b>ENSEIGNE</b>	<b>ACTIVITE</b>	<b>ADRESSE</b>		<b>investissements prévus</b>	<b>Assiette subventionnable HT prévue</b>	<b>Subvention maximale pouvant être accordée</b>
<b>Richard FRONTERO et Laurent JULLIEN</b>	<b>FJ MARS</b>	menuiserie d'agencement - résine de synthèse	9001 rue Pierre Corneille	02430 GAUCHY	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	<b>2 000,00 €</b>
<b>Mathieu LAURENT</b>	<b>STYLE INDUSTRIE</b>	fabrication et pose d'objet en métal	26 place Publique	02680 DALLON	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	<b>2 000,00 €</b>